



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 6124

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur trois rapports de la revue médicale internationale *New England Journal of medicine* montrant le rôle direct des boissons sucrées dans la prise de poids, notamment chez les enfants et les adolescents. Elle souhaite savoir si le Gouvernement compte prendre des mesures afin d'inciter la population et en particulier les jeunes à consommer moins de boissons sucrées.

Texte de la réponse

Le programme national nutrition santé (PNNS), lancé en France depuis 2001 et reconduit pour la période 2011-2015, a fixé des repères nutritionnels qui, conformément aux principes de base du PNNS, visent à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à un état nutritionnel et de santé optimaux. Ces repères conduisent à promouvoir certaines catégories d'aliments et de boissons ainsi qu'à en recommander la limitation d'autres. Cependant, aucun aliment n'est à proscrire. Ainsi, le PNNS recommande de limiter la consommation de boissons du type « soda » car elles sont très riches en sucre et elles ne doivent être consommées qu'occasionnellement. Il souligne que seule l'eau est, sur le plan nutritionnel, la boisson idéale indispensable. Ces recommandations sont diffusées dans tous les supports de communication élaborés dans le cadre du PNNS y compris dans les départements d'outre-mer. En effet, le rapport de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (actuellement ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur « glucides et santé » (2004) indique que les effets délétères des glucides ont pu être établis avec certitude vis à vis du développement du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents, dans les pays industrialisés. D'après des études menées en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, une consommation excessive de glucides, et en particulier de glucides simples ajoutés, notamment sous forme de boissons (jus de fruits, sodas...) serait responsable du développement du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents. Le PNNS 2011-2015 prévoit l'actualisation des repères nutritionnels dont les travaux sont menés actuellement par l'ANSES, à la lumière de la littérature scientifique actuelle. Par ailleurs, depuis 2007 à ce jour, l'Etat encourage la signature de chartes d'engagements de progrès nutritionnel par les entreprises du secteur économique de l'agro-alimentaire. La majorité des entreprises signataires ont, parmi leurs engagements, celui de réduire la teneur en sucres de leurs produits qui en contiennent.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6124

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5287

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7804